

République tunisienne
Ministère de l'enseignement supérieur
& de la recherche scientifique



Université de Monastir

Cahier de charges administratives particulières

ARTICLE 1 : Objet du marché

Le présent appel d'offre a pour objet de mobiliser l'expertise requise pour accompagner l'Université de Monastir et ses établissements universitaires (tels que mentionnées dans l'annexe 1) dans la mise en place d'un Système de Management conformément aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015.

Le principe de la sélection favorise l'offre la moins disante parmi les offres retenues techniquement par la commission.

Il se compose d'un seul lot (16 Items) dont les différentes phases sont les suivantes :

- **PHASE 1** : Diagnostic et plan d'action,
- **PHASE 2** : Développement des compétences,
- **PHASE 3** : Conception et formalisation du système,
- **PHASE 4** : Mise en œuvre, audit interne et améliorations,
- **PHASE 5** : Audit à blanc,
- **PHASE 6** : Actions correctives et recommandations à la certification.

Chaque Soumissionnaire doit soumissionner pour la totalité du lot demandé. De même, la méthodologie de sélection se fera par lot ; aucun fractionnement au sein du lot ne sera permis.

ARTICLE 2 : Conditions de participation

2.1. Peuvent participer au présent appel d'offres toute personne physique ou morale tunisienne ou étrangère, ou groupement, justifiant qu'il possède toutes les compétences et les garanties requises pour assurer, dans de bonnes conditions, l'exécution de ce marché.

2.2. Les personnes physiques ou morales en état de faillite ou de liquidation judiciaire ne sont pas admises à soumissionner.

2.3. Les soumissions multiples sont interdites.

ARTICLE 3 : Conditions de remise des offres

3.1. Les offres doivent comprendre les documents mentionnés à l'article 5 ci-après et devront parvenir à l'Université de Monastir durant l'horaire de travail, sous pli postal fermé et recommandé ou par l'intermédiaire de Rapid-Poste ou être remises directement au bureau d'ordre de l'Université de Monastir contre remise d'un récépissé et ce, au plus tard le **22 janvier 2019 à 10h00** à l'adresse suivante

Université de Monastir

Rue Taher Haddad, BP 56, 5000, Monastir

Le cachet du bureau d'ordre de l'Université de Monastir fait foi.

3.2. Toute offre parvenue après expiration du délai de réception des offres fixé par l'Université de Monastir **sera rejetée.**

3.3. L'offre technique et l'offre financière sont placées dans deux enveloppes « A » et « B » séparées, fermées et scellées. Ces deux enveloppes et les documents administratifs seront placés dans une troisième enveloppe extérieure fermée et scellée indiquant la référence de l'appel d'offre et son objet et portant la mention :

À ne pas ouvrir

Appel d'offres n°10/2018

« Accompagnement à la certification ISO 9001 : version 2015 »

ARTICLE 4 : Contenu du dossier de l'appel d'offre

Le dossier de présent appel d'offre doit être composé des pièces suivantes :

4.1. Les documents administratifs : À insérer dans l'enveloppe extérieure :

a) une caution bancaire provisoire d'un montant de 1500 DT conforme au modèle annexé (Voir annexe 8), délivrée par l'intermédiaire d'une banque Tunisienne. (Toute offre ne contenant pas de caution provisoire sera rejetée)

- b) copie certifiée conforme à l'original de l'agrément.
 - c) Une déclaration sur l'honneur de non influence, spécifiant l'engagement du soumissionnaire de n'avoir pas fait et de ne pas faire par lui-même ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du présent marché et des étapes de son exécution (annexe 1 du présent CCAP).
 - d) Une déclaration sur l'honneur attestant que le soumissionnaire n'était pas un agent de l'Université de Monastir depuis au moins 5 ans. Lorsque le soumissionnaire est une personne morale, la déclaration sur l'honneur doit attester que son propriétaire, son gérant, son responsable commercial et toutes personnes détenant une part égale ou supérieure à 30% de son capital social n'ont pas été agents de l'Université de Monastir ou qu'ils ont cessé de l'être depuis au moins cinq ans (annexe 3 du présent CCAP).
 - e) En cas de groupement, l'original de l'engagement solidaire vis-à-vis de l'Université de Monastir de chacun des membres du groupement pour la totalité du marché et désignant l'un d'entre eux mandataire représentant le groupement jusqu'à la réception définitive.
 - f) Une attestation fiscale, attestant que le soumissionnaire est en règle avec la direction des impôts, valable à la date d'ouverture des offres, portant date, signature et cachet des services fiscaux (copie certifiée conforme à l'original).
 - g) Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'affiliation à la CNSS pour les soumissionnaires résidents.
 - h) Un extrait du registre de commerce.
 - i) Le cahier des charges (CCAP et CCTP) paraphé sur toutes les pages, signé, daté et portant le cachet sur la dernière page avec la mention « Lu et approuvé ».
 - j) fiche de renseignement du soumissionnaire
- Pour les documents (e) (f) et (g) les soumissionnaires non-résidents doivent fournir tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine.

5.2. Enveloppe « A » Partie technique : (A placer dans l'enveloppe extérieure)

Les documents techniques à insérer dans cette enveloppe intérieure sont :

- a) Descriptif de la méthodologie proposée pour assurer la réalisation de la mission ;
- b) Planning envisagé pour l'exécution de la mission dans le délai proposé ;
- c) Pièces justificatives de l'expérience du soumissionnaire ;
- d) Liste de l'équipe intervenante appuyée par des CV et par les pièces justificatives (photocopies des diplômes, attestations d'expérience, etc.) ;
- e) Liste des missions réalisées par le soumissionnaire durant les 10 dernières années dans des missions similaires et par les pièces justificatives (contrats, etc.) ;
- f) Le plan de charge de l'équipe intervenante
- g) Une copie de l'offre sur support électronique.

5.3. Enveloppe « B » Partie financière : (A placer dans l'enveloppe extérieure)

5.3.1. Les documents financiers à insérer dans cette enveloppe intérieure sont :

- a) La soumission en Dinars Tunisiens, selon le modèle présenté au niveau de l'annexe 2 du présent CCAP, dûment remplie.
- b) Le bordereau des prix détaillé pour l'exécution de la mission en question. Les prix seront donnés en Hors TVA et en toutes taxes comprises et répartis en montant payables en dinars tunisiens.

ARTICLE 5 : présentation des soumissions

5.1. Les soumissions seront établies en une originale et 2 copies sur papier libre avec entête et indiquant visiblement « ORIGINAL » et « COPIE ». Tous les exemplaires écrits de l'offre seront signés par le soumissionnaire. En cas de divergence entre l'original et les copies, l'original fait foi.

5.2. L'offre et les documents s'y rapportant seront établis en langue française.

5.3. L'offre sera réputée complète dans sa présentation dans le cas où tous les documents exigés ont été fournis.

7.4. Si le soumissionnaire propose des modifications ou amendements aux clauses techniques qui, à son avis, amélioreraient de quelque manière l'offre, la description technique complète de ces propositions, doit être donnée dans une annexe séparée de l'offre technique. L'Université de Monastir est seule habilitée à décider de tenir compte ou non de ces propositions.

5.5. L'offre ne doit contenir aucune mention, interligne, rature ou surcharge, sauf pour corriger des erreurs. Ces corrections seront paraphées par le signataire de l'offre.

ARTICLE 6 : Éclaircissement et additifs au dossier de l'appel d'offres

6.1. Tout soumissionnaire, désirant obtenir des éclaircissements sur le cahier des charges, est appelé à notifier, au plus tard dix (10) jours ouvrables avant la date limite de réception des offres, par écrit sa requête qui doit porter obligatoirement la mention :

Appel d'offres n°10/2018**« Accompagnement à la certification ISO 9001 : version 2015 »**

À l'adresse suivante :

Rue Taher Haddad, BP 56, 5000, Monastir

6.2. Si la demande d'éclaircissement est fondée, elle fera l'objet d'un additif au dossier de l'appel d'offres qui sera transmis à tous les candidats ayant retiré le cahier des charges de l'Université de Monastir au plus tard sept (07) jours avant la date limite de réception des offres.

ARTICLE 7 : LANGUE DES OFFRES

L'offre présentée par le soumissionnaire doit obligatoirement être rédigée en langue française.

ARTICLE 8 : Délai de validité des offres

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres durant cent vingt (120) jours à compter de la date limite de réception des offres.

ARTICLE 9 : Ouverture des plis

9.1. L'ouverture des plis se fera en **une seule étape** par la **commission permanente d'ouverture des plis**.

9.2. L'ouverture des plis est **publique** et aura lieu au siège de l'Université de Monastir et ce **22 janvier 2019 à 10h30** (heure locale).

ARTICLE 10: Dépouillement des offres

Le dépouillement des offres sera fait en deux étapes par une commission de dépouillement ad-hoc:

10.1. Première étape :

Vérification des pièces administratives et des pièces des offres techniques et financières et classement de ces offres par ordre financier croissant.

Durant cette première étape et en cas d'égalité entre les montants des soumissions, le soumissionnaire le moins disant dont l'offre prévoit un partenariat avec une personne physique ou morale tunisienne sera favorisé et ce en fonction du pourcentage de la participation tunisienne.

10.2. Deuxième étape :

Vérification de la conformité de l'offre technique la moins disante par rapport aux exigences minimales décrites dans l'article 8 du CCTP. Si une de ces exigences n'est pas satisfaite, l'offre en question sera **automatiquement éliminée**.

ARTICLE 11 : Procédures de passation de marché

11.1. Le soumissionnaire provisoirement retenu après la phase de dépouillement, sera informé à son adresse officielle mentionnée dans sa soumission par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre moyen de preuve ayant date certaine. Il devra dans les dix (10) jours qui suivent remplir toutes les formalités relatives à la passation du marché et en particulier établir et remettre les documents du marché dûment remplis et signés en quatre (4) exemplaires originaux.

11.2. Une fois le marché approuvé, le titulaire en reçoit notification. Il doit dans les vingt (20) jours qui suivent la notification fournir un cautionnement définitif d'un montant égal à 3% (trois pour cent) du montant TTC du marché, établie auprès d'une banque Tunisienne.

11.3. Dans le cas où le soumissionnaire n'aurait pas rempli ses obligations, le choix de celui-ci pour exécuter les prestations, objet du marché, peut être annulé en prenant toutes les dispositions réglementaires à l'encontre du prestataire défaillant. L'Université de Monastir aura la possibilité dans ce cas de retenir le soumissionnaire classé suivant ou annuler le marché.

11.4. Le soumissionnaire retenu devra après signature du marché et conformément aux conditions de celui-ci prendre toutes les dispositions nécessaires pour pouvoir assurer le démarrage rapide de la mission à la date de commencement des travaux consignée dans la notification adressée au titulaire du marché.

ARTICLE 12 : Pièces constitutives du marché

12.1. Le marché est constitué des documents suivants :

Le présent contrat du marché dûment signé.

La soumission qui constitue l'acte d'engagement du soumissionnaire selon le modèle prévu à l'annexe 2 du CCAP.

Le bordereau des prix selon le modèle prévu à l'annexe 5 du CCAP.

☑ Le présent cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) y compris ses annexes dûment remplies par le soumissionnaire.

☑ Le présent cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P) y compris ses annexes dûment remplies par le soumissionnaire.

☑ Les documents prévus dans l'offre technique.

12.2. Ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

12.3. Après sa conclusion, le marché est éventuellement modifié par les avenants.

12.4. Le marché initial et tous les avenants ultérieurs constituent un ensemble indissociable appelé « le marché ».

ARTICLE 13 : Cautionnement

13.1. Cautionnement provisoire : Chaque soumission doit être accompagnée d'une caution bancaire provisoire conforme au modèle annexé (Voir annexe 8), délivrée par l'intermédiaire d'une banque Tunisienne et payable à première demande (Les chèques tous types confondus ne sont pas acceptés).

Le montant de la caution est fixé à 1500 DT

Ce cautionnement provisoire restera valable **Cent vingt (120) jours** à compter du jour suivant la date limite fixée pour la réception des plis. En cas de prorogation de la validité des offres, la validité du cautionnement provisoire sera prorogée en conséquence.

13.2. Cautionnement définitif :

Le soumissionnaire retenu doit fournir, dans les 20 jours qui suivent la notification de l'approbation du marché, un cautionnement définitif conformément au modèle annexé (voir annexe 9) égal à 3% de la valeur du marché.

Ce cautionnement définitif doit être payable à première demande et valable pendant toute la durée d'exécution et de garantie du marché éventuel.

En cas de prorogation du délai d'exécution du marché éventuel, la validité du cautionnement définitif sera prorogée en conséquence.

Passé le délai des 20 jours, le non dépôt du cautionnement définitif sera considéré comme une défaillance implicite du fournisseur.

Le cautionnement définitif ou son reliquat est restitué au titulaire du marché, ou la caution qui la remplace devient caduque, à condition que le titulaire du marché se soit acquitté de toutes ses obligations, et ce, à l'expiration d'un délai de 4 mois à compter de la date de réception Provisoire des commandes.

ARTICLE 14 : Suivi de l'état d'avancement de la mission

14.1. L'Université de Monastir désigne une équipe chargée du suivi de l'exécution de la mission objet du présent appel d'offre et de sa validation. Cette équipe est appelée à intervenir pendant toute la durée de la mission.

14.2. La composition et les attributions de cette équipe sont fixées par décision du Président de l'Université de Monastir.

ARTICLE 15 : Droits et Obligations de l'Université de Monastir

15.1. L'Université de Monastir s'engage à assister, dans la mesure du possible, le titulaire du marché en mettant à sa disposition les informations et documents nécessaires au bon déroulement de sa mission.

15.2. L'Université de Monastir peut librement utiliser les résultats, même partiels, de la mission. Elle a le droit de reproduire ces résultats ou des résultats de ceux-ci

15.3. Une fois le marché terminé, les documents et rapports établis par le titulaire du marché deviennent la propriété de l'Université de Monastir.

ARTICLE 16 : Droits et obligations du titulaire du marché

16.1. Le titulaire du marché ne peut en aucun cas faire usage commercial ou autre des résultats des prestations, ni les communiquer à des tiers, à titre gratuit ou onéreux, ni les publier sous quelque forme que ce soit.

16.2. Le titulaire du marché s'engage expressément à conserver un caractère confidentiel aux informations et documents qui ont été ou seront portés à sa connaissance et/ou établis par lui à l'occasion de l'exécution du présent marché et s'interdit en conséquence de transmettre à des tiers des documents ou informations sans avoir obtenu au préalable l'accord écrit de l'Université de Monastir.

16.3. Le titulaire du marché s'engage à assurer l'exécution des prestations objet du présent marché dans les délais prescrits, conformément aux dispositions des documents contractuels, aux normes applicables et aux ordres et instructions qui lui seront donnés par l'Université de Monastir.

16.4. Par cet engagement, le titulaire du marché déclare connaître parfaitement les conditions dans lesquelles la mission sera et devra être exécutée, compte tenu de son objet et de tout autre élément se rapportant au contexte administratif, juridique ou autre.

16.5. Le titulaire du marché exécutera le travail avec diligence, dans les règles de l'art et fournira le personnel, le matériel, les conseils professionnels et techniques nécessaires pour que le travail soit accompli à la satisfaction de l'Université de Monastir.

16.6. Le titulaire du marché assumera l'entière responsabilité de ses rapports, études et documents sans pouvoir invoquer pour atténuer cette responsabilité les documents, rapports, informations ou autres données fournis par l'Université de Monastir.

16.7. Dans le cas où le soumissionnaire n'aurait pas rempli ses obligations, le choix de celui-ci pour exécuter les prestations objet le présent appel d'offre pourra être annulé. En prenant toutes les dispositions réglementaires à l'encontre du prestataire défaillant, l'Université de Monastir aura la possibilité dans ce cas de retenir le soumissionnaire classé deuxième ou annuler le présent appel d'offre.

ARTICLE 17 : Délais d'exécution

17.1. Le délai contractuel d'exécution de la mission est fixé à douze (10) mois à compter de la date de commencement des travaux consignés dans la notification adressée au titulaire du marché,

Phases	Actions	Délais d'exécution
Phase 1	Diagnostic qualité, évaluation et plan d'action	2 mois
Phases 2, 3 et 4	Accompagnement dans la mise en œuvre - Formation / Sensibilisation - Mise en œuvre du système qualité - Vérification interne du système qualité - Formation qualifiante auditeur - Mise en œuvre, audit interne et amélioration	6 mois
Phases 5 et 6	Accompagnement à la certification - Identification des besoins complémentaires - Assistance à la mise en place des mesures correctives - Audit de pré-certification	2 mois

17.2. Tout retard sur le planning initial dû à un cas de force majeure ou à un retard imputable à l'Université de Monastir et reconnu par écrit par elle sera ajouté aux délais contractuels. Les délais d'exécution seront reportés par un délai égal au retard subi.

ARTICLE 18 : Prix

18.1. Le montant du marché est forfaitaire, ferme et non-révisable **et libellé en dinar Tunisien** pour toute la période d'exécution du marché. Le titulaire du marché ne peut sous aucun prétexte revenir sur ce montant qui est censé comprendre tous les frais de toutes natures, bénéfiques, impôts, droits et taxes à l'exclusion de la TVA.

18.2. Le titulaire du marché est censé connaître la législation fiscale tunisienne en vigueur et doit prendre à sa charge et régler l'ensemble des impôts, droits et taxes dus par lui, ses sous-traitants ou ses employés en Tunisie à l'occasion de l'exécution du marché.

18.3. **L'Université de Monastir** effectuera les retenus à la source au titre des impôts et taxes conformément à la législation fiscale tunisienne en vigueur.

ARTICLE 19 : Modalités de paiement

19.1. Les honoraires seront facturés comme suit.

- Après validation de la 1^{ère} phase : 20% des honoraires ;
- Après validation de la 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} phase : 40% des honoraires ;
- Après validation de la 5^{ème} et 6^{ème} phase : 30% des honoraires ;
- Après l'obtention de la certification : 10% des honoraires ;

Les conditions de paiement seront définies lors de l'établissement du contrat avec le prestataire retenu.

19.2. Le paiement des factures sera effectué dans un délai ne dépassant pas trente jours (30) jours à compter de la date de leurs réceptions par le Bureau d'Ordre de l'Université de Monastir, le cachet de ce dernier faisant foi.

19.3. Les intérêts moratoires dus au retard dans le paiement ne commencent à courir qu'à l'expiration du délai de trente jours (30) jours à partir de la date de la réception de la facture par le BO de l'Université de Monastir. Ils sont calculés conformément à la réglementation en vigueur.

19.4. Les factures régulièrement émises doivent faire figurer les montants payables en dinars Tunisiens, elles seront réglées par virement bancaire aux comptes communiqués par la titulaire du marché dans ses factures.

ARTICLE 20 : Pénalités de retard /phase

20.1. L'Université de Monastir se réserve le droit, au cas où le délai contractuel pour la réalisation de la mission ne serait pas respecté du fait du titulaire du marché, d'appliquer une pénalité de retard de 0,1% par jour calendaire de retard, du montant contractuel total hors TVA.

20.2. Ces pénalités ne peuvent toutefois dépasser le plafond de 5% du montant total hors TVA du présent marché.

20.3. Les jours de repos hebdomadaire et les jours fériés ne sont pas déduits pour le calcul des pénalités.

20.4. Le montant de cette pénalité sera déduit d'office de la facture définitive.

ARTICLE 21 : Retrait ou Remplacement du personnel

21.1. Sauf dans le cas où l'Université de Monastir en aura décidé autrement, aucun changement ne sera apporté au Personnel clé. Si, pour des raisons indépendantes de la volonté du titulaire du marché, il s'avère nécessaire de remplacer un des membres clés du Personnel, le titulaire du marché fournira une personne **de qualification égale ou supérieure**.

21.2. Si l'Université de Monastir découvre qu'un des membres du personnel s'est rendu coupable d'un manquement sérieux ou est poursuivi pour crime ou délit, ou si pour des raisons suffisantes et justifiées elle n'est pas satisfaite de la performance d'un membre du Personnel, le titulaire du marché devra, sur demande motivée de l'Université de Monastir, fournir immédiatement un remplaçant dont les qualifications et l'expérience seront acceptables à l'Université de Monastir.

21.3. Le titulaire du marché s'engage à procéder à ces remplacements dans les délais les plus brefs et à ses frais.

21.4. Le titulaire du marché ne pourra soumettre des demandes de paiement au titre des coûts supplémentaires résultant du retrait et/ou remplacement du Personnel. Il ne peut invoquer ces cas de remplacement pour justifier une quelconque prolongation du délai contractuel d'exécution.

ARTICLE 22 : règlement définitif du marché

22.1. Le règlement définitif est prononcé par les organes compétents de l'Université de Monastir après l'exécution de tous les travaux demandés.

22.2. Le cautionnement définitif sera libéré dans un délai d'un (01) mois à compter du règlement définitif du marché.

22.3. Si le titulaire du marché ne respecte pas ses engagements contractuels, le cautionnement définitif sera mis en paiement et ce, nonobstant tout autre recours en vue de faire supporter au titulaire du marché défaillant le préjudice subi par l'Université de Monastir de ce fait.

ARTICLE 23 : Résiliation du marché

23.1. L'Université de Monastir peut prononcer la résiliation du marché, aux risques et périls du titulaire du marché, en cas de manquement grave de celui-ci à ses obligations contractuelles et notamment :

- Lorsque l'exécution de la prestation a été arrêtée par le titulaire du marché au-delà d'un délai de 15 jours, ou lorsqu'il s'est rendu responsable de retards répétés pouvant, au jugement de l'Université de Monastir, compromettre la réalisation de la mission.
- Lorsque le titulaire du marché ne se conforme pas, aux directives de l'Université de Monastir, ou lorsque de l'avis de celle-ci, les prestations du marché ne sont pas exécutées avec la diligence et la rigueur voulues.
- Lorsque l'Université de Monastir constate une fausse déclaration intentionnelle du titulaire du marché.

23.2. La résiliation ne sera toutefois prononcée que dix (10) jours après lettre de mise en demeure restée infructueuse. Le marché est résilié de plein droit et sans préavis lorsqu'il est établi que le titulaire du marché a fait par lui-même ou par une personne interposée des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.

ARTICLE 24 : Règlement de litiges

Tout différend se rapportant à l'Université de Monastir ou à l'exécution du présent marché sera soumis, à défaut d'entente amiable entre les parties, au tribunal compétent de la ville de Monastir.

ARTICLE 25 : réglementation

Pour tout ce qui n'est pas stipulé aux dispositions du présent cahier des charges, l'exécution du marché éventuel sera régie par le décret n° 1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics, le code de la comptabilité publique et le code des Obligations et des Contrats.

ARTICLE 26 : Enregistrement du marché

Les droits d'enregistrement sont à la charge du titulaire du marché.

ARTICLE 27 : Dispositions finales

Tous les articles ou alinéas d'articles du cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics d'études non expressément modifiés par le présent CCAP demeurent valables et engagent les deux parties.

ARTICLE 28 : Entrée en vigueur

Le (s) marché (s) éventuel (s) qui sera (ont) conclu (s) dans le cadre de cet Appel d'Offres ne sera (ont) valable (s) qu'après son (leurs) approbation (s) par le Président de l'Université de Monastir, sur avis favorable de la Commission des Marchés compétente.

LU ET ACCEPTE

....., le

Le Soumissionnaire

(signature, cachet, Nom, Prénoms et qualité du signataire)

VU ET APPROUVE

Monastir, le

Le Président de l'Université

Pr. Hedi Bel Hadj Salah



Cahier de charges Technique particulières

ARTICLE 1 : Définition de la mission

Comme tous les établissements d'enseignement supérieur, l'Université de Monastir doit contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux fixés par l'Etat mais également faire face à une concurrence accrue, ainsi qu'à un environnement en mutation permanente. C'est en développant une stratégie volontariste fondée sur le déploiement de dispositifs visant à la fois à la construction d'une vision prospective, à l'optimisation de ses moyens et l'amélioration de ses processus que l'Université de Monastir ambitionne d'atteindre ces objectifs et de transformer les contraintes internes et externes en opportunités.

Dans cette perspective, l'Université de Monastir s'est lancée dans le déploiement d'une démarche Qualité moderne et ambitieuse, irriguant progressivement l'ensemble de ses activités dans l'objectif de mieux satisfaire les attentes de ses usagers, de ses partenaires et de ses personnels.

La qualité, quotidiennement au cœur de nos préoccupations, est omniprésente à l'Université de Monastir, reconnue pour l'excellence de sa recherche, de sa formation et de sa gestion.

La démarche qualité, quant à elle, consiste à mettre en place un dispositif basé sur :

- Une volonté permanente d'amélioration continue,
- Un suivi rigoureux de nos processus (inscriptions, examens, marchés...),
- Un objectif : la satisfaction de tous les acteurs de l'université, internes (étudiants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs) et externes (partenaires, tutelles...), reposant sur une écoute attentive de leurs attentes et la mesure de leur satisfaction,
- Un engagement de tous (direction, personnels, étudiants...).

L'Université de Monastir a fait le choix de la certification ISO 9001 V2015 parce qu'elle offre des garanties objectives de qualité pour la communauté universitaire et nos partenaires, basées sur la connaissance des attentes des publics et sur la maîtrise de nos activités dans une perspective d'amélioration. Ce référentiel est connu et reconnu sur le plan national et international, il s'applique à tous les secteurs d'activités, il facilite l'appropriation d'une culture commune et les échanges avec d'autres structures.

ARTICLE 2: Objectifs de la mission

2.1. L'objectif Global de la Mission :

Améliorer la compétitivité de l'Université de Monastir et ses établissements universitaires à travers la mise en place d'un système de Management permettant la satisfaction des attentes et des exigences de tous les acteurs de l'université (étudiants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs, partenaires, tutelles...).

2.2. Les Objectifs Spécifiques de la Mission :

2.2.1.OS1 : Former le personnel de l'Université de Monastir et ses établissements universitaires en matière de système de management de la qualité et de maîtrise de ses processus clefs

2.2.2. OS2 : Accompagner l'Université de Monastir et ses établissements universitaires à mettre en place le système de management conformément aux exigences de la norme ISO 9001 version 2015 en préparation de sa certification.

2.3. Les résultats attendus :

- La mise en place d'un système de management complet et conforme aux exigences de l'ISO 9001 version 2015.
- Un Pré-audit (audit à blanc) est réalisé et des recommandations d'amélioration du système sont fournies,
- Des actions correctives sont mises en œuvre pour traiter les écarts soulevés suite à l'audit à blanc,
- La certification de l'Université de Monastir et de chacun de ses établissements universitaires par un organisme certificateur reconnu.

ARTICLE 3 : RAPPORTS ET LIVRABLES

Le cabinet retenu aura à fournir les rapports suivants :

1- Rapport de diagnostic

Ce rapport devra être établi par l'expert à l'issue de la phase de diagnostic. Le contenu de ce rapport devra présenter sa compréhension pour les activités demandées dans les TDR et le plan d'action détaillé.

2- Rapport de formation

Ce rapport devra décrire le déroulement de la formation, le nombre de participants et l'évaluation post formation.

3- Rapports d'étapes/intermédiaires

L'expert aura à remettre deux rapports d'étapes/intermédiaires succincts à la fin des phases 3 et 4. Ces rapports doivent décrire :

- Le programme détaillé des activités réalisées par l'expert à l'établissement,
- Les conditions de déroulement des interventions à l'établissement,
- Les activités prévues et les dates des prochaines interventions convenues avec l'établissement.

Le rapport d'audit interne doit être remis à la phase 4.

4- Rapport d'audit à blanc

Le rapport d'audit à blanc devra comporter :

- La liste des documents examinés,
- La documentation utilisée lors de la réalisation de l'audit (programme d'audit, check-list, etc.),
- L'évaluation globale du système mis en œuvre,
- Les constats d'audit (les Non-conformités, les points forts, les points à améliorer et les recommandations d'améliorations).

5- Rapport de fin de la mission

Outre les activités demandées dans les TDR, le rapport de fin de mission de l'expert devra contenir les informations standards suivantes conformément au canevas ci-après :

- La synthèse « Résumé exécutif »,
- Le déroulement et le cadre de la mission,
- Le rappel des objectifs globaux/généraux et spécifiques de la mission,
- La description des tâches précises de la mission (telles que demandées dans les TDR) et de l'approche de mise en œuvre,
- La présentation des principales conclusions sur les réalisations de la mission,
- La formulation d'un avis sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la viabilité de l'action,
- En annexes, les supports et les documents élaborés et exigés par les TDR.

Les rapports seront présentés en version provisoire, puis en version finale en trois exemplaires originaux.

6- Formalités de transmission

La transmission des rapports de mission qui fera l'objet d'évaluation et de validation par l'université de Monastir et l'établissement universitaire concerné doit respecter les dispositions suivantes :

- les rapports finaux doivent être remis en trois (3) exemplaires papier et trois (3) exemplaires en version électronique sur CD et Clés USB sous MS Word et MS Excel, fichiers non compressés, à l'établissement concerné, avec accusé de réception ;
- la date de réception du rapport est celle du cachet de l'établissement apposée sur la lettre d'accompagnement.

7- Délais accordés au titulaire

Une phase est considérée comme exécutée après réception du rapport intermédiaire correspondant. Lors de la validation des rapports intermédiaires, l'assuré peut :

- soit, accepter les rapports sans réserve, ce qu'impliquera leur approbation
- soit, inviter le prestataire à procéder à des corrections, compléments d'analyse ou aux rattrapages nécessaires.

Dans le deuxième cas, le prestataire disposera d'un délai de 15 jours qui ne saurait affecter le délai contractuel, pour procéder aux corrections et rattrapages nécessaires et remettre les rapports en forme provisoire après formulation des remarques et demandes de complément par l'assuré.

L'assuré se réserve un délai de 20 jours pour l'appréciation du rapport final.

ARTICLE 4 : Profil

1.1 : Bureau d'étude

Le bureau d'étude doit :

- Être accrédité
- Avoir une expérience professionnelle générale d'au moins 10 ans.
- Avoir au moins 3 actions réalisées durant les 3 dernières années en matière d'accompagnement dans la mise en place d'un système de management de la qualité selon la norme ISO 9001.

1.2 : Consultants

L'expert doit :

- Avoir au moins 3 actions réalisées en matière d'accompagnement dans la mise en place d'un système de management de la qualité selon la norme ISO 9001 : V2015.
- Avoir un diplôme de bac+4 minimum

ARTICLE 5 : LA METHODOLOGIE D'INTERVENTION AU NIVEAU DE L'UNIVERSITE ET SES ETABLISSEMENTS :

L'intervention de l'expert s'articule autour des phases décrites ci-après :

- **PHASE 1 :** Diagnostic et plan d'action,
- **PHASE 2 :** Développement des compétences,
- **PHASE 3 :** Conception et formalisation du système,
- **PHASE 4 :** Mise en œuvre, audit interne et améliorations,
- **PHASE 5 :** Audit à blanc,
- **PHASE 6 :** Actions correctives et recommandations à la certification.

PHASE 1 : DIAGNOSTIC ET PLAN D'ACTION

- Conduire une visite de diagnostic afin de prendre connaissances des infrastructures et des dispositions appliquées,
- Examiner, analyser et évaluer le système existant par rapport aux exigences de la norme internationale ISO 9001 version 2015,
- Concevoir et développer la cartographie des processus,
- Mesurer les écarts,
- Consigner les résultats, émettre des recommandations et établir un plan d'actions relatives aux différentes phases du projet.

PHASE 2 : DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Conformément au plan d'action présenté dans le rapport de diagnostic, l'expert désigné doit :

- Sensibiliser le personnel de l'entreprise, sur les enjeux et les principales exigences de la norme ISO 9001 et sur les démarches adoptées,
- Former le personnel sur les exigences de la norme ISO 9001 et ainsi que les principaux outils de la qualité conformément au programme de la formation détaillé dans le rapport de diagnostic.
- Elaborer un plan d'actions détaillé découlant du diagnostic et l'accompagnement de sa mise en œuvre débouchant sur la mise en place d'un système de management de la qualité conforme aux exigences de la norme ISO 9001,

PHASE 3 : CONCEPTION ET FORMALISATION DU SYSTÈME

- Développer la compréhension et le respect des exigences du référentiel normatif en question,
- Etablir l'architecture et la structure de son système de management de la qualité,
- Déterminer les processus clefs de son système de management de la qualité ainsi que la séquence et l'interaction de ces processus,
- Documenter son système de management de la qualité conformément aux exigences applicables de la norme ISO 9001,
- Déterminer les critères et les méthodes de surveillance et de mesure de système de management de la qualité conçu et des produits fournis.

PHASE 4 : MISE EN ŒUVRE, AUDIT INTERNE ET AMÉLIORATIONS

- Mettre en œuvre le système de management de la qualité établi et y apporter au fur et à mesure les modifications nécessaires,

- Assurer la surveillance et la mesure du système de management par rapport aux dispositions prévues et aux indicateurs de mesures établis,
- Planifier, réaliser son audit interne et enregistrer les résultats,
- Etablir et mettre en œuvre un plan d'actions suite aux constats issus de l'audit interne,
- Assister l'Université de Monastir et ses établissements universitaires à la préparation, la tenue de la revue de direction et l'enregistrement de ses résultats, notamment le plan d'améliorations.

PHASE 5 : AUDIT À BLANC

- Planifier l'audit à blanc en concertation avec l'établissement concerné,
- Réaliser l'audit à blanc en vue de préparer l'établissement à la certification,
- Consigner les résultats de l'Audit dans le rapport d'Audit à blanc (le plan d'audit doit être communiqué avec le rapport d'audit à blanc).

PHASE 6 : ACTIONS CORRECTIVES ET RECOMMANDATIONS À LA CERTIFICATION :

Après la réalisation de l'audit à blanc, l'expert doit :

- Assister l'établissement au traitement des écarts soulevés lors de l'audit à blanc et à la mise en œuvre des actions correctives et des recommandations d'amélioration,
- Préparer l'établissement à la certification.

ARTICLE 6 : ORGANISATION DE LA MISSION

Au démarrage de la mission, l'expert/le consultant aura un briefing avec l'expert de l'établissement, en charge du suivi de la mission, (et si possible le(s) bénéficiaire(s) ou son (leurs) représentant(s)) afin d'explicitier le cadre de la mission et il se verra remettre un dossier administratif pour l'établissement, comprenant :

- Une brève description de l'établissement (pré-diagnostic);
- Le format du rapport final.

Il est demandé à l'expert ce qui suit:

- Remettre à l'établissement, un planning détaillé de la mission. Il contiendra, dans la mesure du possible, l'établissement d'un programme de travail détaillé et la planification de la mission - avec surtout les dates butoirs des rapports provisoires et finaux ;
- Participer aux débriefings de fin de phases avec le dirigeant et le responsable qualité de l'établissement, qui seront planifiés en commun accord.
- Présenter les actions et les mesures préconisées.
- Remettre, lors de ces débriefings, les projets des différents rapports à l'établissement (format papier signé et format électronique).

ARTICLE 7 : CHAMP D'INTERVENTION

La mission à réaliser par le bureau d'études se déroulera au lieu d'implantation de l'établissement universitaire.

Chaque action demandée par l'établissement nécessitant la présence des consultants/experts sur le lieu de l'établissement concerné doit être communiquée au bureau d'études retenu au moins 48h à l'avance.

LU ET ACCEPTE

....., le

Le Soumissionnaire

(signature, cachet, Nom, Prénoms et qualité du signataire)

VU ET APPROUVE

Monastir, le

Le Président de l'Université

Pr. Hedi Bel Hadj Salah

Annexe 1 :**Présentation de l'université de Monastir & ses établissements****Université de Monastir****Identification :**

- **Raison sociale** : Université de Monastir
- **Date de création** : 2004
- **Nature Juridique** : Etablissement public administratif
- **Président** : Pr Hedi BELHADJ SALAH
- **Siège social** : Avenue Tahar Haddad, BP 56 Monastir, 5000 Tunisie
- **Nature d'activité** : Enseignement supérieur et recherche
- **Effectif** : 20000 étudiants, 1000 agents administratifs et 2000 enseignants
- **N° TEL** : (+216) 73 462853 - 73 462907
- **N° FAX** : (+216) 73 462867 - 73 462874
- **Site web**: www.um.rnu.tn
- **E-mail** : um@um.rnu.tn

Description de son activité

- ✓ Répondre aux besoins du pays en matière de formation et de développement des aptitudes dans différents domaines (certains uniques en Tunisie : Pharmacie, Médecine Dentaire, Mode...)
- ✓ Diffuser le savoir et développer les connaissances
- ✓ Maîtriser et promouvoir les technologies et encourager l'innovation
- ✓ Préparer les étudiants à la création de projet et à l'entrepreneuriat
- ✓ Assurer la coordination scientifique, pédagogique et administrative entre les établissements
- ✓ Etablir des liens de coopération avec des universités dans le monde
- ✓ Encourager les activités culturelles, sportives et sociales

Institut Supérieur des Métiers de la Mode de Monastir (IS3M)**Identification :**

- **Raison sociale** : Institut Supérieur des Métiers de la Mode de Monastir (IS3M)
- **Date de création** : 2003
- **Nature Juridique** : Public
- **Directeur** : Taoufik Harizi
- **Siège social** : Rue du golf, cité Stah Jaber, Monastir 5019
- **Nature d'activité** : Enseignement supérieur et recherche
- **Effectif** : 500 étudiants, 35 agents administratifs et 90 enseignants
- **N° TEL** : 73.461.423
- **N° FAX** : 73.464.212
- **Site web** : www.ismmm.net
- **E-mail** : taoufikharizi@gmail.com

Description de son activité

L'Institut a été créé Selon le **décret N°126 du 14/01/2003**, en réponse au **plan stratégique** de développement du secteur Textile-Habillement en Tunisie.

C'est le 1^{er} Institut étatique en Afrique et pays du monde arabe.

Son objectif est de former de **nouveaux profils universitaires** maîtrisant le **produit de mode** depuis sa

Création → Commercialisation :

- Former des cadres moyens pour le secteur de l'habillement qui répondent aux besoins évolutifs (Création et conception) des industries textiles créatives,
- Dispenser un enseignement appliqué multidisciplinaires qui associe à la fois les pratiques artistiques aux pratiques industrielles,
- Qualifier pour un secteur en mutation continue (Développement des programmes de formation adaptés),

Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir (ENIM) :

Identification :

- **Raison sociale :** Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir (ENIM)
- **Date de création :** 1987
- **Nature Juridique :** Etablissement Public à caractère Administratif
- **Directeur:** Pr. Mondher Zidi
- **Siège social :** Rue Ibn ElJazzar. Monastir 5019, B.P 176
- **Nature d'activité:** Enseignement Supérieur et Recherche
- **Effectif :** 1300 étudiants, 72 agents administratifs et 145 enseignants
- **N° TEL :** 73.500.515
- **N° FAX :** 73.500.514
- **Site web:** www.enim.rnu.tn
- **E-mail :** direction@enim.rnu.tn

Description de son activité

L'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir a été créée en vertu de la loi 87-64 en date du 13 novembre 1987 et sa mission principale est la formation des ingénieurs en Génie Mécanique, Génie Electrique, Génie Energétique et Génie Textile et une formation par la recherche et à la recherche à travers les mastères et l'Ecole Doctorale.

Pour cela, l'ENIM offre une palette de formation couvrant les principales spécialités des sciences pour l'ingénieur en adéquation avec les besoins du pays et propose un nombre appréciable de Mastères de Recherche disposant d'un réel pouvoir d'attraction et trouvant un appui scientifique auprès d'un ensemble d'équipes de recherche reconnues.

Institut Supérieur d'Informatique de Mahdia - ISIMa

Identification

- **Raison sociale :** Institut Supérieur d'Informatique de Mahdia
- **Date de Création :** 2004
- **Nature Juridique :** Public
- **Directeur :** NADER FNAEICH
- **Siège social :** Cité sidi masoud 5111 Mahdia B.P. 49
- **Nature d'activité :** Enseignement Supérieur et recherche scientifique
- **Effectif :** 650 Etudiants, 32 agents administratifs et 48 Enseignants
- **N° Tel :** 73683100
- **N° Fax :** 73683120
- **Site Web :** www.isima.rnu.tn
- **Email :** isima@isima.rnu.tn

Description de son activité

L'Institut Supérieur d'Informatique de Mahdia - ISIMa – a été crée selon le décret n° 1391-2004 du 22 juin 2004, en réponse sur le plan stratégique de développement du secteur informatique en Tunisie.

Son objectif est de former des nouveaux diplômés en informatique maîtrisant :

- L'analyse, la conception, le développement et l'implémentation des systèmes informatiques et d'assurer leurs maintenances.
- Les outils d'administration des systèmes informatiques (réseaux, Bases des Données, Internet, ...).
- La conception et le développement des applications informatiques, web et mobiles.
- L'administration des systèmes de gestion des bases des données.
- Le maintien de la sécurité des systèmes informatiques et réseaux.

Faculté de médecine dentaire de Monastir

Identification :

- **Raison sociale** : Faculté de médecine dentaire de Monastir (FMDM)
- **Date de création** : 14 Novembre 1975
- **Nature Juridique** : Etablissement public à caractère administratif
- **Doyen** : Pr Fethi Maatoug
- **Siège social** : Rue Avicenne 5000 Monastir
- **Nature d'activité** Enseignement supérieur et recherche
- **Effectif** :1500 Etudiants ;68 Agents administratifs ;... enseignants
- **N° TEL** :73460832
- **N° FAX** :73461150
- **Site web** : www.fmdm.rnu.tn
- **E-mail** : fmdm@fmdm.rnu.tn

Description de son activité :

La Faculté de Médecine Dentaire a été créée par la Loi 75-71 du 14 Novembre 1975 dans l'objectif de :

- Permettre aux bacheliers tunisiens d'accéder à une formation en médecine dentaire qui ne se faisait qu'à l'étranger.
 - Donner aux patients un accès aisé et équitable aux soins bucco-dentaires qui étaient dispensés pour la plupart par des médecins dentistes étrangers.
- C'est la seule faculté de médecine dentaire en Tunisie.

Parmi les principales missions de cette institution universitaire ;

- Donner une formation académique mise à niveau aux divers apprenants (étudiants, stagiaires internes, résidents, médecins dentistes...) sous toutes ses formes (formation présentielle, formation à distance, formation à la carte, développement professionnel continu...).
- Promouvoir la Recherche scientifique et le développement technologique dans le domaine de la médecine dentaire, la santé publique, la prévention...
- Assurer les prestations des services de soins bucco-dentaires dans le cadre de l'ouverture de l'institution universitaire sur l'environnement socio-économique et culturel.

Institut Supérieur des Langues Appliquées de Moknine :

- **Raison Social** : Institut Supérieur des Langues Appliquées de Moknine
- **Date de création** : 2001
- **Nature juridique** : Public
- **Directeur** : Mohamed Saad Borghal
- **Siège social** : Rue des Martyrs 5050 Moknine
- **Nature d'activité** : Enseignement supérieur et recherche
- **Effectif** : 786 étudiants ,49 agents administratifs et techniques et 74 enseignants
- **N° TEL** : 73 437 101
- **N° FAX** : 73 435 398
- **Site Web** : www.islaatm.mu.tn
- **E-mail** : Borghal_S@yahoo.fr

2- Description de son activité :

l' Institut Supérieur des Langues Appliquées de Moknine selon le décret de création N° 2001-1912 de 14 aout 2001 a pour objectif de former des cadres moyens (licenciés) et des hauts cadres (maitrisards) dans des domaines relatifs aux langues, à la traduction , au commerce international et au tourisme.

ISLA Moknine assure une formation dans les langues suivantes : l'anglais, l'espagnol, l'allemand et le français. L'animation touristique et la traduction font partie des spécialités de base de l'établissement.

A partir de l'année universitaire 2007-2008, l'ISLA Moknine s'est inscrit dans la réforme LMD (Licence, Master, Doctorat).

Les Licences et Spécialités offertes à l'ISLA Moknine sont les suivantes :

- Licence appliquée en Anglais : affaires et commerce ;
- Licence appliquée en Espagnol : tourisme et patrimoine ;
- Licence appliquée en Français : gestion et administration ;
- Licence appliquée en Italien : tourisme et patrimoine ;
- Licence appliquée en Traduction ;
- Licence fondamentale en Anglais : langue littérature et civilisation ;
- Licence fondamentale en Espagnol : langue littérature et civilisation ;
- Licence fondamentale en Allemand : langue littérature et civilisation ;

A partir de l'année universitaire 2018-2019 l'ISLA Moknine offre une formation de haut niveau, il s'agit d'un mastère de recherche : langue, Communication et entreprise.

Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mahdia (ISAMM)

Identification :

- **Raison sociale :** Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mahdia (ISAMM)
- **Date de création :** 2005
- **Nature Juridique :** Etablissement Public
- **Directeur:** Wacef Ben Salem
- **Siège social :** Rue Taher Hadded,5100, Mahdia
- **Nature d'activité:** Enseignement supérieur et recherche
- **Effectif:** 450 étudiants, 45 agents administratifs et 65 enseignants
- **N° TEL :** 73.697.381
- **N° FAX :** 73.697.382
- **Site web:** <http://www.isammh.rnu.tn/>
- **E-mail :** wacef.bens@ipeim.rnu.tn

Description de son activité

L'Institut Supérieur des Arts et Métiers de Mahdia (ISAMM), crée par le décret n° 1971 du 14 juillet 2005, est un établissement ouvert à tous les bacheliers possédants des aptitudes artistiques.

A travers ses diverses spécialités en design produit, design image et design espace, l'établissement opte pour une formation scientifique, culturelle, artistique et technique à caractère artisanal et professionnel spécialisé. La formation à l'ISAMM est basée sur une technologie avancée capable d'inciter l'étudiant à la création et à l'innovation, et de lui offrir ainsi les possibilités d'acquérir les différents savoirs. De ce fait, l'ISAMM n'a pas pour seul objectif l'enseignement et l'obtention des connaissances, mais il considère en plus l'enseignement comme étant une application de base d'une démarche de développement bien orientée.

En effet en tant que futurs entrepreneurs, les étudiants de l'ISAMM sont formés dans le but de saisir les opportunités d'affaires et de se mettre, entre autres, à leurs propres comptes. Dans l'objectif d'aider nos étudiants à exploiter ces opportunités offertes par un environnement propice à la création des entreprises, un programme exhaustif est bien conçu à leurs profit.

Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Mahdia (ISSAT-Mahdia)

Identification :

- **Raison sociale :** L'Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Mahdia (ISSAT-Mahdia)
- **Date de création :** 14 Juillet 2005
- **Nature Juridique :** Public
- **Directeur :** Pr/ Hedi Ben MANSOUR
- **Siège social :** Route Rajiche 5121 Mahdia.

- **Nature d'activité** : Enseignement supérieur et recherche
- **Effectif** : 667 étudiants, 37 agents administratifs et 71 enseignants
- **N° TEL** : +216 73687190
- **N° FAX** +216 73687510
- **Site web** : www.issatmh.rnu.tn
- **E-mail** : issatmh@issatmh.rnu.tn

Description de son activité

L'Institut Supérieur des Sciences Appliquées et de Technologie de Mahdia fut créé officiellement le 14 Juillet 2005 (décret n° 1971) et la première rentrée a été assurée le 19 Septembre 2005 dans des locaux de la Faculté des Sciences économique et de Gestion de Mahdia. Depuis septembre 2017, L'ISSAT a déménagé dans ses nouveaux locaux situés à l'entrée de la commune de Réjiche. La qualité des formations qu'il propose ainsi que leur adéquation aux attentes du marché, s'appuient sur l'expérience de ces enseignants en matière de formation, expérience concrétisée par l'ouverture de l'établissement sur son environnement socioéconomique et industriel. Dans le cadre de l'harmonisation du système d'enseignement supérieur en Tunisie qui vise à faciliter les orientations progressives et à favoriser la mobilité nationale et internationale des étudiants.

L'ISSAT Mahdia propose des offres de formation dans le domaine des Sciences Appliquées et Technologies dans les disciplines suivantes :

Biotechnologies : Contrôle Qualité des Produits Alimentaires et Hygiène.

Sciences et Technologies de l'Information et des Communications (STIC),

Physique : Génie des Matériaux et des procédés,

Les formations dispensées à L'ISSAT Mahdia ont pour objectif commun la conception et le contrôle des chaînes de fabrication de produits alimentaires et matériaux avec des procédés modernes comme le contrôle en temps réel par des capteurs connectés à des systèmes informatiques de commande et d'analyse.

1. Cycle préparatoire : Mathématiques & Physiques

Préparation Scientifique: mathématiques et physique durant deux années de formation et à la fin l'étudiant passe un concours national pour l'accès aux Ecoles d'Ingénieurs.

2. Licence Appliquée en Sciences et Technologies de l'Information et des Communications (STIC)

Acquérir des compétences dans le contrôle à distance et l'automatisation des procédés.

3. Licence Appliquée en Physique : Matériaux

Acquérir des compétences pour la conception et l'élaboration de matériaux nouveaux.

4. Licence Appliquée en Biotechnologies

Acquérir des compétences en biotechnologies et spécialement en contrôle de qualité des aliments et hygiènes.

Les étudiants ayant obtenu la licence appliquée avec de bons résultats pourront suivre un mastère professionnel au sein de l'institut ou en dehors.

5. Master Professionnel en Agroalimentaire et alimentation

L'objectif principal du master est de former des cadres en technologies alimentaires qui peuvent être des chefs de projets en domaine.

6. Master Professionnel en Bio analyses et Contrôle Qualité des Produits Paramédicaux

L'objectif principal du master est de former des futurs cadres de contrôle et d'assurance qualité dans les secteurs agro-alimentaires, pharmaceutique, cosmétique et de l'environnement.

7. Master Professionnel Co-construit en Gestion, Traitement et valorisation des déchets.

Cette formation à orientation professionnelle permet d'acquérir une spécialisation technique pointue en gestion, traitement et valorisation des déchets.

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Mahdia (FSEGM)

Identification :

- **Raison sociale** : Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Mahdia (FSEGM)
- **Date de création** : 1988
- **Nature Juridique** : Public
- **Doyen** : Sboui Faouzi
- **Siège social** : Cité Sidi Messaoud 5111, Mahdia
- **Nature d'activité** : Enseignement supérieur et recherche
- **Effectif** : 2300 Etudiants, 31 Agents Administratifs et 132 Enseignants.
- **N TEL** : 73 683190/ 73683191/ 73683192
- **N FAX** : 73683190
- **Site web** : www.fsegma.rnu.tn
- **E-mail** : sbouif@yahoo.fr

Description de son activité

La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Mahdia est créée par la loi n°145 du 31 décembre 1988. Elle a démarré ses activités à la rentrée universitaire 1999-2000.

Son objectif est de former des cadres moyens et supérieurs dans les domaines de l'Economie et de la Gestion et plus précisément dans les spécialités suivantes :

- Assurance, Banque et Finance
- Monnaie, Finance et Banque
- Economie et Finance Internationale
- Economie Quantitative
- Gestion Comptable
- Techniques de Vente et de Distribution
- Finance
- Management

La FSEG de Mahdia contribue également dans l'effort national en matière de Recherche Scientifique dans les domaines sus-cités. En effet, elle dispose d'une Unité de recherche (Economie Appliquée et Simulation EAS) et d'un programme de recherche (An Empirical Analysis of Tunisia trade A Gravity Model Approach).

L'effort national en matière d'appui à l'employabilité des jeunes diplômés se concrétise au sein de la FSEG de Mahdia à travers le Centre de Carrières et de Certification des Compétences (4C).

La dynamisation de la vie étudiante sur le campus universitaire autour de la FSEG de Mahdia est assurée activement par la présence de nombreux Clubs et Associations culturelles et sportives.

Faculté de Pharmacie de Monastir

Identification :

- **Raison sociale** : Faculté de Pharmacie de Monastir (FPhM)
- **Date de création** : 1975
- **Nature Juridique** : Public
- **Doyen**: Pr. TRABELSI Abdelhalim
- **Siège social** : Rue Avicenne, BP152, Monastir 500
- **Nature d'activité**: Enseignement supérieur et recherche
- **Effectif**: 1608 étudiants, 24 agents administratifs, 29 cadres techniques et 220 enseignants
- **N° TEL** : 73.461.000
- **N° FAX** : 73.461.830
- **Site web**: www.fphm.rnu.tn
- **E-mail** : faculte-pharmacie@fphm.rnu.tn

Description de son activité

La Faculté de Pharmacie de Monastir (FPHM) créée en 1975,

Elle est l'unique institution d'enseignement de la pharmacie en Tunisie.

Son objectif est d'assurer une formation qualifiante, d'un niveau compétitif à l'échelle nationale et internationale aux diplômés ceci à côté d'une activité de recherche principalement diplômante qui se développe dans des unités de recherche et des laboratoires de recherche.

La faculté délivre :

- le diplôme de docteur en pharmacie
- le diplôme de pharmacien spécialiste en biologie, en pharmacie hospitalière, et industrielle.
- Elle est habilitée à assurer des formations doctorales dans le cadre de mastère et de thèse doctorat.

Institut Supérieur d'Informatique et de Mathématiques de Monastir (ISIMM)

Identification :

- **Raison sociale :** l'Institut Supérieur d'Informatique et de Mathématiques de Monastir (ISIMM)
- **Date de création :** 2002
- **Nature Juridique :** Publique
- **Directeur:** Fredj Hassen
- **Siège social :** Avenue de la Corniche, BP 223, Monastir 5000
- **Nature d'activité:** Enseignement supérieur et recherche
- **Effectif:** 1065 étudiants, 23 agents administratifs et 119 enseignants
- **N° TEL :** 73 464 167
- **N° FAX :** 73425188
- **Site web:** www.isimm.rnu.tn
- **E-mail :** isimm.direction@gmail.com

Description de son activité

L'institut a été créé selon le décret n°1623 du 9 juillet 2002. Nos formations s'articulent autour de trois départements : Informatique, Mathématiques et Electronique. La qualité de nos formations répond aux exigences et aux attentes du marché de travail.

Notre objectif est de former de profils universitaires maîtrisant les métiers de l'informatique, de l'électronique, de la communication et des mathématiques appliquées ainsi que les applications correspondantes. Pour cela nos préoccupations consistent à :

- Dispenser une panoplie de formations allant de la Licence, aux Mastères et au cycle d'ingénieurs.
- Concrétiser l'ouverture de l'établissement sur l'environnement socio-économique et industriel.
- Enrichir de plus en plus la formation du diplôme d'ingénieurs et de Mastères.
- Introduire des nouvelles formations d'ingénieurs (en Informatique et Mathématiques)
- Créer un cycle préparatoire intégré pour alimenter nos formations d'ingénieurs dans le domaine du TIC.
- Favoriser la mobilité nationale et internationale des étudiants.
- Miser sur la formation pratique et certifiante dans le cadre de la mission du centre 4C-ISIMM.

Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Monastir.

Identification

- **Raison sociale :** Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Monastir (IPEIM)
- **Date de création :** 1992
- **Nature Juridique :** Public
- **Directeur:** Kamel CHARRADA
- **Siège social :** Rue Ibn ELJAZZAR 5019 Monastir

- **Nature d'activité** : Enseignement supérieur et recherche
- **Effectif** : 1070 étudiants, 47 IATOS et 134 enseignants
- **N° TEL** : .73500273/ 73.500277
- **N° FAX** : .73500512
- **Site web**: www.ipeim.rnu.tn
- **E-mail** : kamel.charrada@ipeim.rnu.tn

Description de son activité

L'Institut Préparatoire aux Etudes d'Ingénieur de Monastir (IPEIM) créé par la loi n° 92-65 du 13 juillet 1992, est un établissement d'enseignement supérieur, public, placé sous la tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche Scientifique. Sa mission est de préparer ses étudiants pendant 02 ans au concours national d'accès aux écoles d'ingénieurs Tunisiennes. La qualité des formations qu'il propose s'appuie sur la maîtrise des sciences fondamentales et sur les compétences et l'expérience de ses enseignants en matière de formation scientifique et de pédagogique.

Dans le cadre des orientations progressives vers un système de qualité obéissant aux normes internationales de qualité et d'accréditation, l'IPEIM propose des offres de formation dans le domaine des Sciences Fondamentales et Technologies dans les disciplines suivantes : mathématiques, sciences physiques, chimie, technologie, informatique et langues.

Ces offres sont régies par deux grands principes :

- Une structure des programmes autour des concours nationaux d'accès aux écoles d'ingénieur et du diplôme du premier cycle
- Un déroulement des études basé sur le système annuel

Institut Supérieur de Biotechnologie de Monastir (ISBM)

L'Institut Supérieur de Biotechnologie de Monastir, est une composante de l'université de Monastir, de taille importante dans le paysage universitaire de la région qui bénéficie de tous les outils et équipements technologiques modernes indispensables à la formation théorique et pratique en Sciences Biologiques et en Biotechnologie.

Identification :

- **Raison Sociale** : Institut Supérieur de Biotechnologie de Monastir (ISBM)
- **Date de Création** : 2001(décret N°1912 du 14 Aout 2001)
- **Nature Juridique** : Public
- **Directeur** :Pr Boulababa SELMI
- **Siège Social** : Avenue Tahar Haddad BP 74 Monastir 5000
- **Nature d'activité** : Enseignement Supérieur et Recherche
- **Effectif:**
- Etudiants :619
- **Agents Administratifs** :12
- **Techniciens** :17
- **Ouvriers** :28
- **Téléphone** :+2167346405
- **Fax** :+21673465404
- **Site Web**: www.isbm.rnu.tn
- **Email**: selmi_boulbaba@yahoo.fr

Description de son activité

- Il assure une formation aux nouveaux bacheliers des études universitaires dans le domaine de la biotechnologie (rouge-jaune-verte et bleu) selon les parcours suivants :

Licence Appliquée en Biotechnologie

-Diagnostic et Analyses Biologiques

-Contrôle Qualité des Aliments et Hygiène.

Licence Appliquée Co construite en Biotechnologie marine et aquaculture.

Licence Fondamentale en Sciences du vivant : Biologie Cellulaire et Moléculaire.

Mastère de Recherche en Biologie Moléculaire, Cellulaire et Biotechnologie

Génétique, Biodiversité et Valorisation

Biologie et physiologie cellulaire

Mastère Professionnel en Contrôle Qualité des Aliments et Hygiène.

Mastère Professionnel Co-construite Biotechnologie Marine et Entrepreneuriale

Doctorat en Sciences Biologiques et Biotechnologie.

Habilitation Universitaire.

- Il offre une plateforme de recherche scientifique composée de :
 - ✓ Ecole Doctorale ED-SBBS (Sciences Biologiques, Biotechnologie & Santé)
 - ✓ Structures de Recherche (2Laboratoires de Recherche-1 unité de Services Communs-1unité de recherche)

Faculté de Médecine de Monastir

- **Date de création** : 1980
- **Nature juridique** : Etablissement public à caractère administratif
- **Doyen** : Pr. Raoudha FOURATI BOUSSOFFARA
- **Siège social** : Av. Avicenne – 5019 Monastir
- **Nature d'activité** : Enseignement Supérieur
- **Effectif** : 1500 étudiants, 393 enseignants et 74 agents
- **N° de tél** : 73.462.200
- **N° de Fax** : 73.460.737
- **Site Web** : www.fmm.tn
- **E-mail** : doyen.fmm@gmail.com

Description de l'activité :

La Faculté de Médecine de Monastir se propose, conformément aux principes de responsabilité sociale des facultés de médecine, de remplir la mission suivante :

Dispenser une formation médicale de base aux futurs médecins conformément aux standards internationaux de qualité,

Répondre aux besoins des médecins en exercice en termes de développement professionnel continu,

Développer la recherche biomédicale en vue d'enrichir le savoir scientifique et d'en faire bénéficier la société,

Fournir des prestations d'expertise à la demande de la société.

Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Monastir

Identification

- **Raison sociale**: Ecole Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Monastir
- **Siège Social**: Avenue Avicenne 5060 Monastir- B.P.128
- **Date de création**: 11Septembre 1990
- **Date de la Première Promotion** : Juin 1993
- **Nature Juridique**: Public
- **Directeur**: Le Professeur Chawki Loussaief
- **Nature d'activité**: Enseignement Supérieur et recherche
- **Effectif**: 539 étudiants, 10 enseignants Permanents, 62 cadres paramédicaux, 142 enseignants, des Vacataires hospitalo-universitaire (Professeurs, Maitres de conférences et Assistants), 25 agents administratifs
- **N°TEL**:+21673 539 100
- **N FAX**: +21673 464 599
- **Site Web** :www.esstsm.rns.tn
- **E-mail** : esstm@rns.tn

Description de son activité

L'École Supérieure des Sciences et Techniques de la Santé de Monastir (ESSTSM) a été créée en vertu de la loi n° 89-104 du 11-12-1989.

De point de vue juridique, l'École est considérée comme une institution publique à caractère administratif, jouit d'une personnalité civile et d'une autonomie financière. Son budget est relativement lié au budget de l'État.

Son objectif est de :

Promouvoir une démarche de qualité en enseignement dans le domaine de soins et des services de la santé

Former des professionnels de la santé pour une pratique autonome et responsable

Fournir une meilleure expérience étudiante.

La durée des études est de trois années. Elle est couronnée par l'obtention d'un diplôme de licence appliquée (LMD) dans les filières suivantes :

Anesthésie et Réanimation,

Imagerie Médicale et Radiothérapie,

Obstétrique,

Biologie Médicale,

Prothèse dentaire,

Physiothérapie

Faculté des Sciences de Monastir (FSM)

Identification :

- **Raison sociale :** Faculté des Sciences de Monastir (FSM)
- **Date de création :** 1977
- **Nature Juridique :** Public
- **Directeur:** KALBOUSSI ADEL
- **Siège social :** Avenue de l'Environnement -5000-MONASTIR
- **Nature d'activité:** Enseignement Supérieur et Recherche Scientifique
- **Effectif:** 241 Enseignants- 100 Agents administratifs -2638 étudiants
- **N° TEL :** (216) 73500275-73500280-732500276
- **N° FAX :** (216) 73500280
- **Site web:** www.fsm.rnu.tn
- **E-mail :** fsm@fsm.rnu.tn

La Faculté des Sciences de Monastir est un établissement public relevant hiérarchiquement de l'Université de Monastir et du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

La Faculté des Sciences de Monastir (FSM) a été créée en 1977 en vertu de la loi n°77-81 du 31/12/1977. L'établissement initialement appelé Faculté des Sciences et Techniques de Monastir était un premier noyau de la décentralisation de l'enseignement scientifique en Tunisie.

La FSM œuvre pour la promotion de la qualité et la diversité dans la formation, la créativité et l'innovation dans la recherche.

La FSM offre un cursus universitaire complet et de haut niveau avec un encadrement de qualité et de grande expérience disposant d'équipements pédagogiques de pointe.

Ses enseignants chercheurs placent le développement de la recherche au cœur du processus de rénovation des enseignements et la formation des futurs universitaires.

1. Description de son activité

1. Activités formations :

A- Cycle préparatoire

Cycle préparatoire : Mathématiques et Physiques

Cycle préparatoire : Physique et Chimie

A l'instar des autres instituts préparatoires, les études en prépa FSM portent sur des enseignements scientifiques et techniques d'une durée de deux années.

On distingue deux filières :

Mathématiques et Physiques (M.P) :

Destinée aux élèves titulaires d'un baccalauréat « mathématiques ».

Physique et Chimie (P.C) :

accueillant les élèves ayant obtenu un baccalauréat en « sciences expérimentales » ou en « mathématiques ».

Licences fondamentales

Mathématiques

Physique

Chimie

Sciences de l'informatique

Electronique, Electrotechnique et Automatique

Physique - Chimie

Licences appliquées

Physique - Instrumentation et mesures physiques

Chimie

Mastères de recherche

La Faculté des Sciences de Monastir est habilitée à délivrer des diplômes de mastère de recherche dans les spécialités suivantes: Mathématiques (deux mastères de recherche), Physique (trois mastères de recherche), Chimie (deux mastères de recherche) et Informatique (un mastère de recherche).

Mastère de recherche : Mathématiques fondamentales

Mastère de recherche : Mathématiques et applications

Mastère de recherche : Physique

Mastère de recherche : Systèmes de Raisonnement Automatique

Mastère de recherche : Chimie

La Faculté des Sciences de Monastir est habilitée à délivrer des diplômes de mastère professionnel dans les spécialités suivantes: Physique (trois mastères professionnels), Chimie (un mastère professionnel) et Informatique (un mastère professionnel).

Mastère professionnel : Instrumentation Avancée et Applications

Mastère professionnel : Environnement et Analyses Physico-chimiques Industrielles

Mastère professionnel : Ingénierie des Systèmes d'Informations

Doctorat et Habilitation

La Faculté des Sciences de Monastir est habilitée à délivrer les diplômes de Doctorat et d'Habilitation Universitaire en :

■ Mathématiques

■ Physique

■ Chimie

2.Activités de recherche scientifique

Laboratoires de recherche

<i>Dénomination</i>
Physique des Semi-conducteurs et des Composantes Electroniques Description PDF
Electroniques et Microélectroniques Description PDF
Physico-chimie des Matériaux Description PDF
الكيمياء الحلقية غير المتجانسة، المواد الطبيعية والتفاعلية
المواد المكثفة والعلوم الدقيقة
المساحات المزدوجة والمواد المتقدمة
Microélectronique et Instrumentation

Unités de recherche

<i>Dénomination</i>
Chimie Appliquée & Environnement page web
Hétéro épitaxies et Applications Description PDF
Analyse et Contrôle des Equations aux Dérivées Partielles site web
Algèbre, théorie de Nombres et Analyses non linéaires, الجبر، نظرية الأعداد والتحليل الأخطي
الرياضيات بالحاسوب
Analyse Harmonique - الهندسة وتطبيقاتها
Multifractales et Ondelettes - الكسوريات والموجات Description PDF
Physique Quantique - الفيزياء الكيمية Description PDF
المواد المتقدمة والمعدات الإلكترونية العضوية Description PDF
Synthèse Organique Asymétrique et Catalyse Homogène التأليف العضوي اللامتائل والحفز المتجانس Description PDF
Modelling of Automated Reasoning Systems (MARS), نمذجة التفكير الآلي ونظمه

Unités de services

<i>Dénomination</i>
Ensemble ultravide destiné à l'épitaixie par évaporation et caractérisation
Spectrométrie de Résonance Magnétique Nucléaire 300 MHz
Epitaxie en Phase Vapeur par Pyrolyse d'Orgonométallique
Diffractomètre à Haute Résolution
Diffractomètre à rayon X
Chaine de caractérisation femtoseconde

ECOLE DOCTORALE

L'Ecole Doctorale des Sciences et Technologies de l'Information (EDSTI) couvre les différents domaines des :

- Mathématiques (Algèbre, Théorie des Nombres, Analyse Harmonique, Analyse Complexe, Physique Mathématique, Analyse et Contrôle des Equations aux Dérivées Partielles, Analyse Numérique, Mathématiques Assistées par Ordinateur, Analyse Fractale et Ondelettes).
- Probabilités et statistique.
- Informatique (Réseaux, Multimédia, Robotique, Communication Homme-Machine, Systèmes Critiques).
- Traitement des Images et du Signal.
- Architecture de systèmes de traitement de l'information.

Les objectifs de l'Ecole Doctorale

- Offrir à ses doctorants des formations utiles à leur projet de recherche, à leur projet professionnel et à l'acquisition d'une culture scientifique élargie.
- Organiser la formation des doctorants et préparer leur insertion professionnelle.
- Attirer les meilleurs étudiants issus des masters tunisiens et étrangers et leur fournir les meilleures conditions matérielles et intellectuelles possibles pour la rédaction d'un premier travail de recherche et pour leur entrée dans la vie active.
- Rendre la recherche plus efficace, plus lisible et plus visible.
- Apporter aux doctorants une culture pluridisciplinaire dans le cadre d'un projet scientifique cohérent.
- Mettre les doctorants en mesure de préparer et de soutenir leur thèse dans les meilleurs délais.

L'école doctorale Matériaux, Dispositifs et Microsystèmes (ED 08FSM01) est une école pluridisciplinaire qui allie les apports de la physique et de la chimie. C'est l'une des quatre écoles doctorales appartenant à l'université de Monastir ; elle réunit environ 400 doctorants et fédère 7 laboratoires et 7 unités de recherche dans le champs des sciences physiques et chimiques.

Elle est créée en 2007 et suit les règles du Décret N° 2007-1417 du 18 juin 2007 portant création des écoles doctorales et de l'Arrêté du MESRST du 13 novembre 2007 portant sur l'organisation des ED

Le rôle de L'ED est d'accompagner les doctorants dans leurs parcours de formation afin de les préparer à l'insertion dans la vie active

L'école doctorale oeuvre en vue d'assurer aux étudiants :

- Des conditions de travail convenables et un encadrement continu en application de la charte des études doctorales
- Une formation scientifique complémentaire et une formation de culture générale
- L'ouverture sur le monde extérieur et le développement d'une culture entrepreneuriale
- La possibilité d'accès à des soutiens financiers divers
- La valorisation des mémoires et des thèses (dépôts, signalement, diffusion)

Cadre scientifique

L'ED allie les apports de la physique et de la chimie et couvre les champs disciplinaires suivants :

- Matériaux organiques et inorganiques
- Elaboration matériaux minéraux et organiques, biomatériaux, polymères
- Structure, Propriétés physico-chimiques, Propriétés électriques et optiques
- Microélectronique, nanoélectronique
- Composants électroniques, Dispositifs à semi-conducteur, épitaxie
- Microsystèmes, Multi-micro-capteurs, Photovoltaïque Interface et Electrochimie
- Capteurs et Biocapteurs, Analyse, Environnement

- Electrolytes, Solutions, Catalyse, Cinétique Synthèse organique
- Synthèse organique asymétrique, hétérocycliques -Subst